



Stage de base

Durée : 9 heures

En ligne



Prérequis

Etre appelé à gérer les dossiers d'allocations chômage via le progiciel Galpe et avoir déjà participé à un stage juridique de base



Public destinataire

Gestionnaires RH



Votre formateur

Expert métier et spécialiste du logiciel Galpe



Pédagogie

- Explications théoriques et pratiques par le formateur
- Partage d'écran entre le stagiaire et le formateur



Modalités d'évaluation

Exercices en ligne sur Galpe Web



Sessions en ligne

Durée : 9 heures sur 3 jours
(3 heures par session)

- Du 12 au 14 septembre 2022 - 09h00 à 12h00



Tarif

900,00 € Net/Personne
(Exonération TVA)



Inscriptions

Service Formation

Par mail : formation@info-decision.fr
Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur
www.info-decision.fr

Objectif

Maitriser les bases du logiciel Galpe.

Problématique de la formation

Avec l'évolution de la réglementation chômage au 1er Octobre 2021, le logiciel Galpe évolue lui aussi.

Le progiciel Galpe permet une méthode de saisie proche de celle imposée par la réglementation. Afin d'accompagner vos gestionnaires à l'utilisation de ce logiciel métier, qui impose ses spécificités, la formation au stage de base est essentielle.

Programme

Ouverture de la séance

- Emargement des participants et vérification du bon fonctionnement
- Consignes pour les échanges oraux ou par messagerie instantanée

1 - L'attribution des droits en admission, en reprise et en recharge avec les modalités du 01er octobre 2021

- Vérification des conditions d'attribution des allocations
- Détermination automatique de l'organisme débiteur
- Calcul des droits : durée d'indemnisation et allocation journalière
- Calcul du point de départ de l'indemnisation chômage

2 - Cas particuliers

- Démission avec prise en charge au 122ème jour

3 - La gestion mensuelle de l'indemnisation et des paiements

- Gestion avec et sans événement variables
- Gestion :
 - De l'activité reprise salariée
 - De l'A.R.E.F.
 - De l'activité reprise non salariée
- Clôture des paiements

4 - Production des éditions

- Pièces expédiées aux allocataires
- Journaux de paiements, de cotisations et de virements

5 - Cas pratique

6 - Questions diverses

7 - Evaluation de la prestation de formation